

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD NIVERNAIS

Le 8 avril 2025 à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sud Nivernais, légalement convoqué, s'est réuni au Village Portuaire de la Jonction à Decize sous la présidence de Justine GUYOT, Vice-Présidente. **Date convocation : 02 avril 2025.** **Présents :** BARBIER Daniel, BERNARD Colette, DAGUIN Gérard, FOREST Jean-Yves, GARÇON Jean-Raymond, GATEAU Mireille, GAUTHERON François, GIRARD Pascal, GRZESKOWIAK Ingrid, GUYOT Justine, JAILLOT Annick, MARTIN Michel, MAZOIRE Guy, MONNETTE Jean-Marie, MOREAU Alain, RENARD Cyril, ROLLIN Philippe, ROY Barbara, SCHWARZ François, THEVENARD Pierre, THEVENET Pascal, VENUAT Éric, VINCENT Michel, VINGDIOLET Marie-Christine, **Excusés :** AUGER Catherine, BORNET Carole (pouvoir à Girard P.), CAILLOT Daniel, CLAVEL Eric, COLAS David (pouvoir à Thevenard P.), DUMONT Sylvie (pouvoir à Vingdiolet MC.), ESCURAT Elisabeth, HOURCABIE Guy, JAMET Christine, JOACHIM Mélanie, LEMOINE Fernand (pouvoir à Daguin G.), LOUHET Damien, ROY Régine, SIMONNET Pascale, **Absents :** BARBIER Roger, BOUILLON Sandra, BOUZOUA Yasmina, FONGARO Laurent, LEROY Anne, SAURAT Jean-François, **Secrétaire de séance :** VINGDIOLET Marie-Christine **En exercice : 44. Présents : 24. Votants : 28**

14- Affaires financières – Affectation des résultats de fonctionnement 2024 -SDMA – **Rapporteur : Jean-Yves FOREST**

➤ Budget annexe « Déchets ménagers » (n°29200)

Compte tenu des résultats constatés faisant apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 1 121 150,99 €
- Un déficit d'investissement de 15 016,75 €

Et compte tenu des restes à réaliser, de 903 322,69 € en dépenses et de 180 623,60 € en recettes

Il est proposé au Conseil Communautaire d'**affecter** le résultat de fonctionnement constaté en :

- Excédent de fonctionnement capitalisé pour 737 715,84 €
- Résultat de fonctionnement reporté pour 383 435,15 €.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition

Fait à Decize, Le 8 avril 2025

Certifié exécutoire par la Présidente,

Compte tenu de la transmission

En Préfecture le 10/04/2025

Et de la publication le 10/04/2025

Par délégation de la Présidente, J. GUYOT, 1^{ère} Vice-Présidente

La Présidente,

R. ROY

Par délégation de la Présidente, J. GUYOT, 1^{ère} Vice-Présidente